La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

1. L'écrivain Paul Valéry définit « l'esprit européen » comme étant forgé par trois influences :

A. romaine, protestante et orthodoxe
B. romaine, chrétienne et grecque.
C. grecque, romaine et laïque
D. romaine, chrétienne et démocratique

2. Qu'est-ce que l'Ekklesia ?

A. L'Ekklesia est composée des 6000 premiers citoyens présents sur la colline de la Pnyx et a pour fonction de préparer les lois qui seront votées ensuite.
B. L'Ekklesia est composée des 1000 premiers citoyens présents sur la colline de la Pnyx et a pour fonction de voter les lois préparées par la Boulè.
C. L'Ekklesia est composée des 10 000 premiers citoyens présents sur la colline de la Pnyx et a pour fonction de préparer les lois qui seront votées ensuite.
D. L'Ekklesia est composée des 6000 premiers citoyens présents sur la colline de la Pnyx et a pour fonction de voter les lois préparées par la Boulè.

3. Périclès

A. a été réélu quatorze fois de suite entre 442 et 429 av. J.-C. et était surnommé le premier des citoyens par l'historien grec Thucydide.
B. a été réélu quinze fois de suite entre 443 et 429 av. J.-C. et était surnommé le premier des citoyens par l'historien grec Thucydide.
C. a été réélu quinze fois de suite entre 443 et 429 av. J.-C. et était surnommé le premier des citoyens par le poète grec Hérodote.
D. a été réélu quinze fois de suite entre 443 et 429 av. J.-C. et était surnommé le premier des citoyens par le poète grec Hérodote.

4. 4Auguste, l'un des fils adoptifs de Jules César, fonde alors progressivement un nouveau régime politique à partir de :

A. 29 av. J.-C. : c'est le principat : régime de type monarchique remplaçant la République, le princeps étant désormais « le premier des citoyens ».
B. 30 av. J.-C. : c'est le principat : régime de type monarchique remplaçant la République, le princeps étant désormais « le premier des citoyens ».
C. 25 av. J.-C. : c'est le dominat : régime de type monarchique remplaçant la République, le dominus étant désormais « le premier des citoyens ».
D. 27 av. J.-C. : c'est le principat : régime de type monarchique remplaçant la République, le princeps étant désormais « le premier des citoyens ».

5. L'édit de Milan de 313 accordé par l'empereur Constantin :

A. renforce les persécutions en refusant la liberté de croyance et de culte aux chrétiens.
B. met un terme aux persécutions en accordant la liberté de croyance et de culte aux chrétiens.
C. met un terme aux persécutions en faisant de la religion chrétienne la religion d'État de l'Empire romain.
D. met un terme aux persécutions en accordant la liberté de croyance et de culte aux chrétiens, Constantin se faisant alors baptiser.

Renaissance, humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

6. L'historien suisse

A. Jacob Burckhardt publie *La Civilisation de la Renaissance* en Italie en 1860, en affirmant que la Renaissance marque le début de l'âge moderne, du triomphe de l'homme comme individu.
B. Denis Crouzet publie *La Civilisation de la Renaissance en Italie* en 1860, en affirmant que la Renaissance marque le début de l'âge moderne, du triomphe de l'homme comme individu.
C. Jacob Burckhardt publie *La Civilisation de la Renaissance en Europe* en 1860, en affirmant que la Renaissance marque le début de l'âge moderne, du triomphe de l'homme comme individu.
D. Jacob Burckhardt publie *La Civilisation de la Renaissance en Italie* en 1860, en affirmant que la Renaissance marque le début de l'époque contemporaine, du triomphe de l'homme comme individu.

7. Les humanistes

A. placent l'homme au centre de la création de par sa capacité à égaler Dieu. Dès lors, pour les humanistes « l'homme est la mesure de toutes choses ». L'homme, par sa volonté de conquêtes, peut apprendre à maîtriser la nature et le monde.
B. placent l'homme au centre de la création de par sa capacité reproductrice. Dès lors, pour les humanistes « l'homme est la mesure de toutes choses ». L'homme, par la connaissance et la raison, peut apprendre à maîtriser la nature et le monde.
C. placent l'homme au centre de la création de par sa capacité créatrice. Dès lors, pour les humanistes « l'homme est la mesure de toutes choses ». L'homme, par la connaissance et la raison, peut apprendre à maîtriser la nature et le monde.
D. placent l'homme au centre de la création de par sa capacité créatrice. Dès lors, pour les humanistes « l'homme est la mesure de toutes choses ». L'homme, par la connaissance et la raison, peut apprendre à maîtriser de vastes empires.

8. Un réseau se forme alors, dans lequel les humanistes s'écrivent et se rencontrent pour discuter de leurs idées et de leurs écrits :

A. c'est ce que l'on appelle la République des lettres.
B. c'est ce que l'on appelle la République française des lettres.
C. c'est ce que l'on appelle la République française.
D. c'est ce que l'on appelle la République universelle des lettres.

9. Au XVIè siècle, le mécénat est :

A. la protection financière accordée par un puissant personnage, le mécène, à des artistes ou à des lettrés qui, en échange, peuvent critiquer leur bienfaiteur, les Médicis, les papes Sixte IV et Jules II, ou encore François Ier.
B. la protection financière accordée par un puissant personnage, le mécène, à des artistes ou à des lettrés qui, en échange, doivent célébrer les mérites de leur bienfaiteur, les Médicis, les papes Sixte IV et Jules II ou encore François Ier.
C. l'entrée en vassalité par rapport à un puissant personnage, le mécène, à des artistes ou à des lettrés qui, en échange, doivent célébrer les mérites de leur bienfaiteur, les Médicis, les papes Sixte IV et Jules II, ou encore Louis XIV.

D. une taxe mise en place par un puissant personnage, le mécène, envers des artistes ou des lettrés qui, en échange, doivent célébrer les mérites de leur bienfaiteur, les Médicis, les papes Sixte IV et Jules II, ou encore François Ier.

10. Le concept de prédestination a été développé par :

A. Luther selon lequel tout homme, dès la naissance, est prédestiné au bien ou au mal sans que l'on ne puisse rien y changer, par exemple en donnant de l'argent.
B. Calvin selon lequel tout homme, dès la naissance, est prédestiné au bien ou au mal sans que l'on ne puisse rien y changer, par exemple en donnant de l'argent.
C. Luther selon lequel tout homme, dès la naissance, est prédestiné au bien ou au mal mais l'on peut y remédier, par exemple en donnant de l'argent.
D. Calvin selon lequel tout homme, dès la naissance, est prédestiné au bien ou au mal mais l'on peut y remédier, par exemple en donnant de l'argent.

Le modèle britannique et son influence

11. En Angleterre, depuis le XIIIe siècle, le principe du *King-in-Parliament* s'est imposé :

- **A.** Le roi gouverne avec un Parlement composé de deux chambres : la Chambre des Lords nommée par le roi et la Chambre des Communes composée de membres élus.
- **B.** Le roi gouverne avec un Parlement composé de deux chambres : la Chambre des Lords nommée par le roi et la Chambre des représentants composée de membres élus.
- **C.** Le roi gouverne avec un Parlement composé de deux chambres : la Chambre des Lords nommée par le roi et la Chambre des députés composée de membres élus.
- **D.** Le roi gouverne avec un Parlement composé de deux chambres : le Sénat nommé par le roi et la Chambre des Communes composée de membres élus.

12. Le Parlement offre la couronne à Guillaume d'Orange

- **A.** consécutivement à la Glorieuse Révolution en 1688-1689, à condition que Guillaume d'Orange accepte l'Habeas Corpus, un texte protégeant les droits du Parlement.
- **B.** consécutivement à la Glorieuse Révolution en 1688-1689, à condition que Guillaume d'Orange accepte le Bill of Rights, un texte protégeant les droits du Parlement.
- **C.** consécutivement à la Glorieuse Révolution en 1648-1649, à condition que Guillaume d'Orange accepte le Bill of Rights, un texte protégeant les droits du Parlement.
- **D.** consécutivement à la Glorieuse Révolution en 1788-1789, à condition que Guillaume d'Orange accepte le Bill of Rights, un texte protégeant les droits du Parlement.

13. Cependant,

- **A.** la monarchie n'est cependant pas encore parfaitement représentative. Par exemple, le suffrage est censitaire, c'est-à-dire que seuls 2 % de la population masculine adulte votent aux élections législatives.
- **B.** la monarchie n'est cependant pas encore parfaitement représentative. Par exemple, le suffrage est déjà universel, mais seule la population masculine adulte vote aux élections législatives.
- **C.** la monarchie n'est cependant pas encore parfaitement représentative. Par exemple, le suffrage est censitaire, c'est-à-dire que seuls 20 % de la population masculine adulte votent aux élections législatives.
- **D.** la monarchie n'est cependant pas encore parfaitement représentative. Par exemple, le suffrage est déjà universel, mais l'abstention est vraiment importante lors des élections législatives.

14. Les philosophes des Lumières vont ainsi utiliser le modèle britannique pour dénoncer les abus de la monarchie absolue en France.

- **A.** La critique des philosophes va s'appuyer sur les écrits de Thomas Hobbes. Selon lui, il existerait des droits naturels que le monarque ne pourrait limiter.
- **B.** La critique des philosophes va s'appuyer sur les écrits de John Locke. Selon lui, il existerait des droits naturels que le monarque peut limiter en cas d'état d'urgence.
- **C.** La critique des philosophes va s'appuyer sur les écrits d'Erasme. Selon lui, il existerait des droits naturels que le monarque peut limiter en cas d'état d'urgence.
- **D.** La critique des philosophes va s'appuyer sur les écrits de John Locke. Selon lui, il existerait des droits naturels que le monarque ne pourrait limiter.

15. Les colons américains

A. vont utiliser le Bill of Rights de 1789 ainsi que la théorie du contrat social comme justification de leur révolution, affirmant le principe « pas de taxation sans indépendance », c'est-à-dire sans indépendance par rapport à la Grande-Bretagne.

B. vont utiliser le Bill of Rights de 1689 ainsi que la théorie du contrat social comme justification de leur révolution, affirmant le principe « pas de taxation sans représentation », c'est-à-dire sans députés au Parlement.

C. vont utiliser le Bill of Rights de 1689 ainsi que la théorie du Léviathan comme justification de leur révolution, affirmant le principe « pas de taxation sans représentation », c'est-à-dire sans députés au Parlement.

D. vont utiliser le Bill of Rights de 1689 ainsi que la théorie du contrat social comme justification de leur révolution, affirmant le principe « pas de taxation sans référendum », c'est-à-dire sans vote de la population dans sa totalité.

Tensions, mutations et crispation de la société d'ordres

16. Depuis le Moyen-Âge, les trois ordres sont les suivants :

- **A.** Le clergé regroupe les *priatores*, c'est-à-dire « ceux qui prient » tandis que la noblesse regroupe les *guerratores*, c'est-à-dire « ceux qui combattent ». Enfin, le tiers-état regroupe les *laboratores*, c'est-à-dire « ceux qui travaillent ».
- **B.** Le clergé regroupe les *oratores*, c'est-à-dire « ceux qui prient » tandis que la noblesse regroupe les *bellatores*, c'est-à-dire « ceux qui combattent ». Enfin, le tiers-état regroupe les *laboratores*, c'est-à-dire « ceux qui travaillent ».
- **C.** Le clergé regroupe les *oratores*, c'est-à-dire « ceux qui prient » tandis que la noblesse regroupe les *bellatores*, c'est-à-dire « ceux qui combattent ». Enfin, le tiers-état regroupe les *laboratores*, c'est-à-dire « ceux qui ne travaillent pas ».
- **D.** Le clergé regroupe les *oratores*, c'est-à-dire « ceux qui prient » tandis que la noblesse regroupe les *bellatores*, c'est-à-dire « ceux qui combattent ». Enfin, le tiers-état regroupe les *laborares*, c'est-à-dire « ceux qui travaillent ».

17. Le clergé et la noblesse

- **A.** représentent environ 2 % de la population et possèdent différents privilèges comme le fait de ne pas payer d'impôts et de ne pas travailler sous peine de déroger, c'est-à-dire de perdre leur statut social.
- **B.** représentent environ 5 % de la population et possèdent différents privilèges comme le fait de ne pas payer d'impôts et de ne pas travailler sauf dérogation spéciale afin de participer à l'enrichissement du pays.
- **C.** représentent environ 10 % de la population et possèdent différents privilèges comme le fait de payer peu d'impôts et de ne pas travailler sous peine de déroger, c'est-à-dire de perdre leur statut social.
- **D.** représentent environ 5 % de la population et possèdent différents privilèges comme le fait de ne pas payer d'impôts et de ne pas travailler sous peine de déroger, c'est-à-dire de perdre leur statut social.

18. Le tiers-état

- **A.** représente 95 % de la population française. Les paysans, eux, représentent 80 % de la population du pays.
- **B.** représente 90 % de la population française. Les paysans, eux, représentent 80 % de la population du pays.
- **C.** représente 95 % de la population française. Les paysans, eux, représentent 50 % de la population du pays.
- **D.** représente 95 % de la population française. Les paysans, eux, représentent 20 % de la population du pays.

19. Les paysans doivent aussi payer

- **A.** des impôts au roi comme la taille, ainsi qu'au clergé, comme la dîme. Ils doivent payer également des redevances à leur seigneur, en échange de sa protection. Ils lui versent ainsi le cens et le champart.
- **B.** des impôts au roi comme la dîme, ainsi qu'au clergé, comme la taille. Ils doivent payer également des redevances à leur seigneur, en échange de sa protection. Ils lui versent ainsi le cens et le champart.

C. des impôts au roi comme le cens, ainsi qu'au clergé, comme la dîme. Ils doivent payer également des redevances à leur seigneur, en échange de sa protection. Ils lui versent ainsi la taille et le champart.

D. des impôts au roi comme le champart, ainsi qu'au clergé, comme la dîme. Ils doivent payer également des redevances à leur seigneur, en échange de sa protection. Ils lui versent ainsi le cens et la taille.

20. La monarchie remet en cause les privilèges fiscaux :

A. elle établit des impôts payables par tous comme le dixième et le cinquantième mais se heurte à chaque fois au refus de la noblesse. La question de l'abolition de celle-ci est même évoquée de plus en plus ouvertement.

B. elle établit des impôts payables par tous comme le dixième et le vingtième mais se heurte à chaque fois au refus de la noblesse. La question de l'abolition de celle-ci n'est cependant pas évoquée encore.

C. elle établit des impôts payables par tous comme le huitième et le vingtième mais se heurte à chaque fois au refus de la noblesse. La question de l'abolition de celle-ci est même évoquée de plus en plus ouvertement.

D. elle établit des impôts payables par tous comme le dixième et le vingtième mais se heurte à chaque fois au refus de la noblesse. La question de l'abolition de celle-ci est même évoquée de plus en plus ouvertement.